

COMMUNE DE MONT-DE-MARSAN

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'UN PERIMETRE DE MONUMENT CLASSÉ

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'en application de l'arrêté municipal du 12 octobre 2015, une enquête publique conjointe se déroulera

**du 03 novembre au 03 décembre 2015 inclus
au Pôle Technique de la Ville de Mont-de-Marsan.**

Monsieur Yves LESGOURGUES, ingénieur en chef des Ponts, des eaux et Forêts, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers d'enquête conjointe et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, tous les jours (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et 16h30 le vendredi, au pôle technique, 8 rue du Maréchal Bosquet 40 000 MONT DE MARSAN.

Il pourra, également, adresser ses observations, par écrit, au Commissaire-Enquêteur, au Pôle Technique ou bien par mail à l'adresse : pole.technique@montdemarsan.fr.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public, au Pôle Technique, les :

- mardi 3 novembre 2015 de 9h00 à 12h00
- mardi 17 novembre 2015 de 14h00 à 17h00
- jeudi 3 décembre 2015 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au Pôle Technique de la ville de Mont-de-Marsan.